

**GEORGES BERNET**

LICENCIÉ EN DROIT

NOTAIRE

SUCCESEUR DE

M<sup>ES</sup> DE FONT-RÉAULX, FARCET  
MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTES CHÈQUES POSTAUX

TOULOUSE 154-50

PARIS 1016-34

CHATEAURoux, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LE 28 Mars 1950 19

Monsieur

Ayant eu des paiements à faire à  
M. le Curé de Pont Chrétien pour le compte  
de Madame la Marquise de Nicolay, je viens  
vous demander s' il vous serait possible  
de me verser pour son compte la somme  
de 3.000 frs demain ou jeudi 30 mars ?.

J' établirai le compte de madame  
de Nicolay dans le courant de la semaine  
prochaine et je lui enverrai, mais cela  
me rendrait service si vous pouviez me  
faire ce petit versement.

Veuillez agréer, Monsieur, l' expres-  
sion de mes sentiments distingués.

*G. M. Bernet*  
*M. Gilbert*

Monsieur Delacou, Boulevard George Sand  
Châteauroux.

**Décret**

Il est i  
soit par  
personnes  
rectement  
5° De  
personnel  
raient re  
dition d'  
6° De  
des fonds  
l'intérêt.  
7° De  
ou cant  
que ce s  
raient ét  
médiare  
chargés  
public c

NOTA  
cernant  
étant d  
lement,  
et mém  
tance d

TRES  
G

Décret du 16 Juin 1941

Article 15

Il est interdit aux Notaires, soit par eux-mêmes, soit par personnes interposées, soit directement, soit indirectement.

5° De placer en leur nom personnel des fonds qu'ils auraient reçus, même à la condition d'en servir l'intérêt.

6° De recevoir ou conserver des fonds à charge d'en servir l'intérêt.

7° De se constituer garants ou cautions, à quelque titre que ce soit, des prêts qui auraient été faits par leur intermédiaire ou qu'ils auraient été chargés de constater par acte public ou privé.

NOTA. — Tout reçu ne concernant pas des frais d'actes, étant donné pour ordre seulement, ne fera qu'une seule et même chose avec la quittance de la partie intéressée.

TRÈS IMPORTANT

Garantie de Dépôt

(Voir au dos)

N° 37299

Étude de M° Georges BERNET, Notaire à Châteauroux (Indre)

Reçu de Monsieur Delacour  
demeurant à Châteauroux 13<sup>ème</sup> George Sand

Croix Verte - France  
pour le compte de Madame de Niclay

Châteauroux, le 29 mars 1938.  
J. Mc Bernet  
A. Gilbert



(1) Suite au verso n. 37299

ge Sand

expres-

ame  
emaine  
s cela  
z me

ire à  
compte  
je viens  
ssible  
omme  
ars ?.

AREINE

19

GEORGES BERNET

LICENCIÉ EN DROIT

NOTAIRE

SUCCESEUR DE

M<sup>ES</sup> DE FONT-RÉAULX, FARCET,  
MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTES CHÈQUES POSTAUX

TOULOUSE 154-50

PARIS 1016-34

CHATEAURoux, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LE 19 Octobre 1950 19

Madame la Marquise

Je viens de recevoir une lettre de M. le Curé de Pont Chrétien, j' ai l' honneur de vous donner ci- dessous copie du passage qui vous intéresse =

Voulez- vous demander à Madame la Marquise de Nicolay s' il ne lui serait pas possible d' augmenter lesalaire hebdomadaire de Madame Reignoux ma sacristaine - qui jus- qu' à présent touchait 70 frs pour 2 heures et voudrait voir por- ter la somme à 100 frs .

Je vous demanderai de vouloir bien me faire connaître votre réponse pour que je la lui transmettre .

Veillez agréer , Madame la Marqui- se , l' hommage de mes sentiments res- pectueusement dévoués.

*clm*

Portée à 90F  
26.10.50

Madame la Marquise de Nicolay, Les Noyers  
Angrie- Loiré ( Maine et Loire)

Le Pont Chretien le 9 Février 1951

Madame La Marquise

De la suite de la violente tempête qui a sévi dimanche dernier dans notre région - une partie d'un des vitraux de l'église du Pont - Chretien - sis au dessus de la statue funéraire de Madame La Comtesse de Poix, s'est déchaussé et s'est brisé en tombant dans l'intérieur de l'église.

C'est le soir en venant fermer l'église que je m'en suis aperçu. J'ai aussitôt fait faire un constat par Monsieur LAMORT here.

En attendant vos ordres au sujet de ce vitrail, un caneau ordinaire a été posé pour éviter tout courant d'air et toute déprédation par la pluie.

Veuillez agréer Madame l'expression de mes respectueux hommages.

  
J. de Poix

GEORGES BERNET

LICENCIÉ EN DROIT  
NOTAIRE

CHATEAURoux, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LE 19 Juin 1952 19

SUCESSEUR DE

M<sup>ES</sup> DE FONT-RÉAULX, FARCET,  
MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTES CHÈQUES POSTAUX

TOULOUSE 154-50

PARIS 1016-34

Madame la Marquise

J' ai l' honneur de vous adresser sous ce pli la copie de votre compte à l' étude , j' ai réglé aujourd' hui à M. le Curé de Pont -Chrétien le remboursement de sa note de blanchissage . Cette note est élevée , en raison de ce que cette année Pont- Chrétien a eu la visite de M<sup>SR</sup> l' Archevêque pour la Confirmation , M. le Curé a fait blanchir , les nappes , les aubes et celle des enfants de chœur .

M. le Curé m' a prié de vous signaler que le sacristain demandait une augmentation de prix de 20 frs par heure , ce qui ferait 65 frs au lieu de 45 frs ; son trimestre va échoir le 30 Juin et ainsi que vous le verrez par la copie de votre compte je n' ai plus rien pour le régler.

Chaque trimestre était de I.170 frs, ces trimestres seraient donc maintenant, si vous acceptez le chiffre de 65 frs, de I.690 frs .

D' autre part, M. le Curé m' a indiqué , sans me demander de vous le signaler, que par-suite en raison de la venue de Mgr pour la Confirmation il avait lui-même avec le sacristain fait le nettoyage et lavage en grand de l' Eglise , cela a demandé 2 jours il a payé lui-même le sacristain à 90 frs de l' heure .- J' ai tenu à vous faire part de cette chose , vous verrez si vous voulez indemniser M. le Curé pour ces frais de nettoyage .

Veillez agréer, Madame la Marquise,  
l'hommage de mes sentiments très respec-  
tueusement dévoués.

*Clément*

Madame la Marquise  
Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir pas écrit plus tôt. Je suis allé à la messe à 8 heures et j'ai été absent jusqu'à 11 heures. Je suis rentré à 12 heures et j'ai écrit à votre adresse. Je suis allé à la messe à 8 heures et j'ai été absent jusqu'à 11 heures. Je suis rentré à 12 heures et j'ai écrit à votre adresse.

Je suis allé à la messe à 8 heures et j'ai été absent jusqu'à 11 heures. Je suis rentré à 12 heures et j'ai écrit à votre adresse. Je suis allé à la messe à 8 heures et j'ai été absent jusqu'à 11 heures. Je suis rentré à 12 heures et j'ai écrit à votre adresse.

Je suis allé à la messe à 8 heures et j'ai été absent jusqu'à 11 heures. Je suis rentré à 12 heures et j'ai écrit à votre adresse. Je suis allé à la messe à 8 heures et j'ai été absent jusqu'à 11 heures. Je suis rentré à 12 heures et j'ai écrit à votre adresse.

Madame de Nicolay, les Noyers  
par Loiré (Vaine et Loire)

Décret du 16 Juin 1941  
Article 15

Il est interdit aux Notaires, soit par eux-mêmes, soit par personnes interposées, soit directement, soit indirectement :

5° De placer en leur nom personnel des fonds qu'ils auraient reçus, même à la condition d'en servir l'intérêt.

6° De recevoir ou conserver des fonds à charge d'en servir l'intérêt.

7° De se constituer garants ou cautions, à quelque titre que ce soit, des prêts qui auraient été faits par leur intermédiaire ou qu'ils auraient été chargés de constater par acte public ou privé.

NOTE. — Tout reçu ne concernant pas des frais d'actes, étant donné par ordre seulement, ne fera qu'une seule et même chose avec la quittance de la partie intéressée.

**TRES IMPORTANT**  
**Garantie de Dépôt**  
(Voir au dos)

N° 039962

Étude de M<sup>e</sup> BERNET, Notaire à Châteauroux (Indre).

Reçu de Madame la Marquise de Nicolay  
demeurant à Paris 24 rue Bonaparte (9<sup>e</sup>)

Deux mille francs

pour son compte par chèque sur la Caisse Régionale de Crédit agricole  
mutuel de l'Indre à l'ordre de M<sup>e</sup> Bernet, N° 822 216

Châteauroux, le 8 Juillet 1952.

*Clus*

Chèque  
= 12.000 /-

(1) Suite au verso s'il y a lieu.

		Reports . . . . .	: 11.650,--:	8.917
30	<u>1948</u> décembre	Adressé à M. le Curé de Pont-Chrétien		
		remboursement de note d'électricité 3°	:	
		trimestre 1948 . . . . . 537 )		
		Et 4° trimestre de gage du sa-	:	1.447
		cristain . . . . . 910 )		
		Payé pour frais de chèque postal et	:	
		timbre quittance . . . . .		15
31	-	Payé pour affranchissements et honorai-	:	
		res correspondance novembre et décembre		
		1948 . . . . .	:	50
	<u>1949</u>			
25	janvier	Adressé à M. le Chancelier de l'Archevê-	:	
		ché, trimestre de rente janvier, avril,		
		juillet, octobre 1948 . . . . .	:	1.500
		frais de mandat-carte et timbre quittance		53
			:-----:	
		T O T A U X . . . . .	11.650,--	11.983
		Recettes . . . . .	=====	<del>11.650</del>
			-----	
		Balance passive . . . . .		333



Decret du 16 Juin 1941

Article 15

Il est interdit aux Notaires, soit par eux-mêmes, soit par personnes interposées, soit directement, soit indirectement,

1° De plaacer en leur nom personnel des fonds qu'ils auraient reçus, même à la condition d'en servir l'intérêt.

2° De recevoir ou conserver des fonds à charge d'en servir l'intérêt.

3° De se constituer garants ou cautions, à quelque titre que ce soit, des prêts qui auraient été faits par leur intermédiaire ou qu'ils auraient été chargés de constater par acte public ou privé.

Nota. — Tout reçu ne contenant pas des frais d'actes, étant donné pour ordre seulement, ne sera qu'une simple et même chose avec la quittance de la partie intéressée.

**TRÈS IMPORTANT**  
**Garantie de Dépôt**  
Voir au dos

N° 039180

Chèque de  
10.000 fr

Étude de M<sup>e</sup> **BERNET**, Notaire à Châteauroux (Indre).

Reçu de Madame la Comtesse de Nicolay  
demeurant à Paris 81 rue Bernand 18<sup>e</sup>

De six mille francs —  
pour provision; chaque sur la Comie Régionale de Crédit agricole mutuel de l'Indre  
des 29 novembre 1951 à 10% de M<sup>e</sup> Bernet n° 89254.

Châteauroux, le 1<sup>er</sup> Décembre 1951. =

*[Signature]*

(1) Suite au verso s'il y a lieu.

**GEORGES BERNET**

LICENCIÉ EN DROIT

NOTAIRE

SUCCESSION DE  
MES DE FONT-RÉAUX, FARCET,  
MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTES CHÈQUES POSTAUX  
TOULOUSE 154-50  
PARIS 1016-34

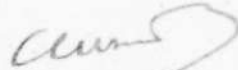
CHATEAURoux, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LE 12 Decembre 1951 19

Madame la Marquise

J' ai l' honneur de vous adresser  
sous ce pli le reçu N° 039180 de la  
somme de 10.000 frs que vous m'avez  
fait parvenir .en compte .

Veillez agreer ,Madame la Marquise,  
l' hommage de mes sentiments respec-  
tueux et dévoués.



Madame de Nicolay 34 Rue Bassano  
PARIS ( 8° )

GEORGES BERNET

LICENCIÉ EN DROIT

NOTAIRE

SUCCESSION DE  
MES DE FONT-RÉAUX, FARCET,  
MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTES CHÈQUES POSTAUX :  
TOULOUSE 154-50  
PARIS 1016-34

†

CHATEAURoux, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LE 9 Février 1949.

16-2-49  
Envoi de Bernet  
sur lit. Indre de  
10.000F

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le relevé de votre compte à l'étude pour l'année 1948 qui présente un déficit de 333 francs.

Je viens de recevoir la facture de Monsieur ROBIN, d'Argenton-sur-Creuse pour fourniture de cierges et de bougies, elle s'élève à 1.160 frs.

Voudriez-vous avoir l'obligeance de me faire parvenir une somme en compte ou bien dois-je m'adresser à Monsieur Delacou et pour quelle somme.

Veuillez agréer, Madame la Marquise, l'hommage de mes sentiments très respectueusement dévoués.

*Clus*

Madame de NICOLAY  
Les Noyers - Loiré (Maine et Loire)



Compte de Madame la Marquise de Nicolay  
 -:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Compte débiteur suivant état du 17  
 Novembre 1951

1 Décemb. 1951		Reçu de Mme de Nicolay pour provision chèque de 10.000 frs sur la caisse de crédit Agricole	10.000	561
7 " "		Adressé à Monsieur le Curé de Pont-Christien paiement de moitié de facture Electricité 408 blanchissage 400 frs et cire d'au tel 550	950	
			<u>1.358</u>	1.358
7 " "		Payé frais de chèque postal		15
7 " "		Payé pour timbre quittance d'envoi à Monsieur le Curé de Pont-Christien		13
4 Janvier 1952		Remis à Monsieur le Curé de Pont-Christien pour paiement du 4 ème trimestre du sacristain 1.170 et timbre quittance 13 frs		1.183
19 Févr. "		Payé à Monsieur le Curé de Pont-Christien moitié de facture d'electricité		620
29 Mars "		Payé pour timbre quittance Adressé à Monsieur le Curé de Pont-Christien 1° pour trimestre du sacristain 1.170 frs et pour 1kg de cierges à souches 780 frs		7
				1.950
		Frais de chèque postal 20 frs et timbre quittance 13 frs		33
31 Mars "		Payé pour affranchissements divers du 15 Octobre 1951 au 15 Mars 1952		175
14 Mai "		Payé pour affranchissements du 15 Mars 1952 au 31 avril 1952		45
16 " "		Adressé à Monsieur le Curé de Pont-Christien moitié de dépense de quittance d'electricité 1.025 frs et frais chèque postal		1.045
		Payé pour timbre quittance de versement à Monsieur le Noal		13
31 " "		Viré au compte étude pour frais		130
3 Juin "		Payé pour affranchissements mois de mai		45
19 " "		Remboursé à Monsieur le Guré de Pont-Christien, note de blanchissage des nappes, soutanes enfants de choeur, et cierges	2.100 700	
			<u>2.800</u>	2.800
		Payé pour timbre quittance		13
		Totaux . . . . .	10.000	10.006 <u>10.000</u>
		Balance passive au 19 Juin		6

*M. INAR 19000 F*

est un bon locataire n'épargnant rien pour  
améliorer la chose.

Il n'y a qu'avec Serriot où les choses  
se sont pas toujours bien et je suis souvent  
obligé d'intervenir.

Nous avons un très-mauvais temps  
en ce moment, de la neige, du verglas et  
de la tempête avec un vent glacial. J'espère  
bien qu'une amélioration se produira  
bientôt me procurant le plaisir de  
votre visite.

Sans cette absence je vous prie de  
venir, Madame la Marquise, avec mes  
remerciements renouvelés, l'expression de  
mes respects et de vos sentiments

Delaunay

L. DELACOU

57, BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16  
CH. Post. LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 3 février 1953

Madame la Marquise,

Après avoir donné rendez-vous au R.P. DESBLES je me <sup>suiv</sup> ~~me~~ rendu, cet après midi, à Pont-Chrétien.

Mais le R.P. DESBLES n'est pas venu et la personne qui occupe le Presbytère était absente.

De telle sorte que je n'ai pas pu établir l'inventaire que vous m'avez demandé.

Mais j'ai montré au couvreur le travail qu'il y avait à faire à la toiture de l'Eglise.

Il importe de remplacer la gouttière du côté du chemin ainsi qu'un certain nombre d'ardoises, le tout entraînant une dépense de l'ordre de 50.000 francs. C'est une réparation à effectuer d'urgence et je vous serais obligé de m'y autoriser.

Dans le Presbytère il y a encore le mobilier ayant appartenu au défunt Curé et sur la partie cimentée se trouvant entre les jardins et le bâtiment il y a au moins deux tombereaux d'immondices.

J'ai vu M. et Mme LAMORT qui ne m'ont pas donné de trop mauvais renseignements sur la personne à qui j'écris par ce même courrier ci jointe copie de ma lettre. Dans tous les cas il est incontestable

qu'aucun prêtre ne peut occuper le Presbytère dans l'état actuel des choses.

La table de communion n'a pas été remise en place et se trouve encore sous l'escalier du clocher.

Votre tout dévoué,

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16  
CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 10 Fév. 1953

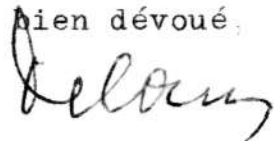
Madame la Marquise

Je suis surpris de ne pas avoir votre réponse à la lettre que je vous ai adressée à la date du 3 courant, ce qui n'est pas dans vos habitudes.

Dans cette lettre je vous informais de mon voyage à Pont Chrétien et des constatations que j'y avais faites, notamment à la toiture de l'Eglise dont certaines réparations s'imposent d'urgence. remplacement de la gouttière tout le long de l'Eglise par laquelle des infiltrations d'eau causent des dégradations à l'intérieur de l'Eglise, remplacement d'une faitière enlevée par la tempête, de nombreuses ardoises ainsi que la réparation des noues. TOUT CELA EST TRÈS URGENT ET dont le montant est évalué à 50.000 Fr

Je vous serais donc bien obligé de me faire connaître votre réponse à ce sujet.

Votre bien dévoué,





← 1 Montant des  
réparations exécutées aux domaines  
de La Penelle et La Tête et Le  
Tout chrétien en 1953

---

Le Tout Chrétien - Eglise et  
presbytère ————— 47.052

Domaine de La Penelle ————— 83.212

    "    "    La Tête ————— 26.881

peinture de toutes les porches  
et fenêtres des deux domaines  
(et cartouche) ainsi que la  
main d'œuvre ————— 18.754

L 18.2.54

9

CHARPENTE  
COUVERTURES  
Exploitant Forestier

**GEORGES DEJOUHANNET**

LA PÉROUILLE (Indre)

R. C. Châteauroux N° 7256

TÉLÉPHONE 3

M. Eglise du Port Chretien Doit

Le

195

P. R. du C., Lœuliet, La Châtre

Echaffaudage de grande hauteur pour remplacer les gouttières et dééchaffaudage main d'œuvre	4500 <sup>00</sup>
Démolition de Vieilles gouttières 12 <sup>m</sup> à 50 <sup>m</sup>	600 <sup>00</sup>
Fourniture et pose de 12 <sup>m</sup> de gouttières sur doubles à 1400 <sup>00</sup> le m.	21600 <sup>00</sup>
Démolition et refecton d'ardoises au dessus de la gouttières 12 <sup>m</sup> à 150 <sup>m</sup> le m	1800 <sup>00</sup>
Reposage d'ardoises sur l'église main d'œuvre	4800 <sup>00</sup>
Fourniture de 268 ardoises à 27 <sup>00</sup>	6696 <sup>00</sup>
Refecton de Vieilles gouttières et soudure	1600 <sup>00</sup>
Reparer une noue en plomb compris soudures et refecton de couverture	2800 <sup>00</sup>
Déplacement et transport des matériaux	1500 <sup>00</sup>
	45896 <sup>00</sup>
	1166
	47062 <sup>00</sup>
Taxes 2.56%	

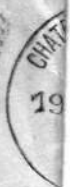
L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAURoux

191532230

INDRE 316



*Indre  
Paris  
Pont-Neuf*

Madame la Marquise de NICOLAY

34 Rue BASSANO

PARIS

(8°)

Le 19 Février 1953

Madame la Marquise

Je m'empresse de vous adresser les renseignements que vous me demandez par votre lettre reçue ce jour;

en Juin 1952 Travaux à la Tête.....	84.908	<i>par Dejouhannet</i>
Juillet " " à la Feuillée;	26.681	<i>de la Terrière</i>
au total:	III.389	

\*\*\*\*\*

Je me suis rendu le Mardi 17 courant à Pont-Chrétien pour y dresser l'inventaire que vous m'avez demandé et dont je vous remets ci-inclus un exemplaire. Vous y remarquerez sûrement des noms d'objets mal écrits, mais il n'y avait personne pour me renseigner. Veuillez m'en excuser.

J'y ai rencontré Mme SIEGER, qui est la femme divorcée d'un dentiste de Buzançais. C'est avec beaucoup de complaisance, je dois le dire, que cette personne m'a donné toutes les explications nécessaires et, contrairement à ce que j'avais constaté lors de mon premier voyage, j'ai trouvé le presbytère dans un état de propreté parfait, les immondices avaient été enlevées et toutes les pièces, qui ont été entièrement remises à neuf, par les soins de feu l'Abbé Le MOUAL, sont réellement très bien. Malheureusement j'ai découvert une très large trace d'humidité provenant sûrement de la gouttière (côté Eglise) mais le nécessaire sera fait en même temps que la toiture de l'Eglise.

Cette personne m'a donné l'impression d'avoir eu pour son ancien patron beaucoup de dévouement mêlé d'un peu d'affection car l'Abbé Le Moual s'occupait beaucoup de ses enfants, qui n'habitent pas avec leur mère? Mon impression (et je ne crois pas me tromper) c'est qu'ils ont manqué de discrétion et que dans ces petits pays il ne faut pas grand chose pour raconter beaucoup de bêtises

A mon avis c'est la raison pour laquelle les gens ne communient pas ou vont communier ailleurs, car voulant faire remettre en place par M. DEJOUHANNET la table de communion qui se trouve en ce moment sous l'escalier de la sacristie Mme SIEGER s'y est opposée discrètement sous prétexte que les gens ne venaient pas à la communion et que d'ailleurs le R.P. DESBLES était bien de cet avis. Je lui ai répondu que je ne croyais pas que c'était le vôtre et que je vous demanderai des instructions à ce sujet car je suis convaincu que vous considèrerez que la place de cette table est dans l'Eglise plutôt que dans un coin de la sacristie. J'attends donc votre décision pour agir.

Je n'ai pas manqué de faire remarquer à Mme siéger l'intérêt qu'elle aurait à quitter volontairement le presbytère plutôt que d'attendre une expulsion possible; elle m'a bien assuré qu'elle recherchait beaucoup mais que, outre la rareté des logements, le peu qui existe est réservé aux grôs payeurs, c'est à dire les Américains

Votre tout dévoué,

*Julien*

*Inclure une lettre de M. C. C. R. Royer à l'occasion de  
votre présence de me retourner par courrier aff. chérie*

INVENTAIRE des objets se trouvant tant au presbytère  
qu'à l'Eglise de Pont Chrétien leMardi 17 Février 1953

Dressé par M. DELACOU Expert à Châteauroux assisté de  
M. DEJOUANNET, entrepreneur de travaux publics à la Pérouille en  
présence de Madame REIGNOUX, femme du Sacristain et de M<sup>me</sup> SIEGER

5 chapeaux velours dont trois noirs  
un prie DIEU  
UN COFFRE CHENE  
une échelle double  
neuf chandeliers dont sept avec souche  
deux prie-Dieu velours  
6 conopées  
quatre ornements complets dont un violet et deux rouges  
trois ornements complets noirs  
huit ornements complets dont quatre noirs et quatre blancs.  
sept aubes blanches avec dentelles  
sept grandes nappes d'autel  
un voile satin blanc  
deux écharpes  
six petites nappes d'autel  
quatre sarplis  
un ornement doré complet  
sept robes blanches enfant de coeur  
une petite armoire  
une table ronde, un buffet bâs  
le meuble contenant les ornements  
un ancien prie Dieu  
six vieilles chaînes  
un fauteuil bois  
un porte bougie  
un enseñoir  
une commode à quatre tiroirs  
un buffet deux corps et un buffet quatre corps en chêne  
un crucifix métal argenté et deux lanternes  
deux statues "La Vierge"  
deux porte-Croix et une main courante de 16mètres environ  
un placard penderie  
un grôs poêle  
cent cinquante chaises dessus paille  
cent quarante prie-Dieu  
quatorze tableaux chemin de Croix  
une statue St Vincent  
" St Joseph  
" Ste Jeanne d'Arc  
" Vierge et l'Enfant  
" St Martin  
" marbre Comtesse de POIX  
3" Ste Anne et STE Thérèse  
" Sacré Coeur  
" N.D. de Lourdes  
" St Antoine de Padoue  
" St François d'Assise  
une pendule oeil de beuf  
six porte bougies, un harmonium  
une table de communion décellée  
une table de communion en bois, mobile  
deux bancs avec ageneuilloirs  
deux porte-bougies cintres

six porte bougies électrifiés  
deux candélabres électrifiés  
deux porte candélabres électrifiés  
un crucifis métal doré  
six tabourets enfant de coeur

Dans la salle du catéchisme

un porte cierge  
huit bancs bois  
une bibliothèque  
une table sur tréteaux  
sept bancs à dossier  
un petit poêle fonte  
deux chenêts  
une statue St Joseph et une autre Ste Vierge  
un christ, un tableau noir

un brancard  
un confessionnal  
cinq tentures  
deux draps, un blanc et un noir  
six bouquets jaunes artificiels  
vingt deux vases et une jardinière  
un panneau en bois peint pour le fond de crèche  
une chèche complete et divers sujets  
un bénitier bronze sujet St Michel Archange

Tous les objets désignés ci-dessus se trouvent dans l'Eglise  
ou la Sacristie de Pont Chrétien.

Le presbytère ne contient qu'une pendule Comtoise se trouvant  
sur le palier du premier étage. *Le surplus de mobilier appartient  
à l'abbé le Cros*

L. DELACOU

67. BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX. LE 4 Mai 1953

Madame la Marquise,

Il y a quelques temps j'avais écrit à Mme SIEGER, bonne  
feu le Curé Le MOAL LA Lettre dont ci-jointe copie.

Ci jointe également la réponse que j'ai reçue.

D'autre part je viens de recevoir la visite de M.  
LAMORT, du Pont, venu me donner l'assurance qu'en cas de besoin  
immédiat, il se chargerait d'enlever du presbytère les objets  
mobilier de Mme SIEGER qu'il mettrait provisoirement dans un  
garage libre qu'il possède à Chabenet.

De plus M. LAMORT m'a prié de vous faire part de sa ré-  
élection comme Maire de Pont-Chrétien.

Rien de nouveau dans les domaines où les récoltes  
ont belle apparence.

Je vous espère, Madame la Marquise, ainsi que votre  
famille, en excellente santé.

Votre respectueusement dévoué.

L. DELACOU

87, BOULEVARD GEORGE-SAND

PARIS

CHATEAURoux

N° DE

TELEPH. 316 - 6

SEMENT



POUR PARIS  
METTEZ LE N° DE  
L'ARRONDISSEMENT



Madame la marquise de Nicolay  
Les Noyers

Loire

Maine & Loire



L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE

1<sup>er</sup> 8-53

Madame la Marquise.

Je viens d'avoir la visite de M<sup>l</sup> Lamort, du  
Pout chrétien, venu me dire qu'il avait reçu de  
l'archevêché au cours de téléphone lui demandant  
si le presbytère était libre, sans doute pour y  
envoyer un curé.

M<sup>l</sup> Lamort est occupé immédiatement  
de trouver un logement pour cette femme et, en  
ayant trouvé un, au Pout, il est allé prévenir  
cette femme d'avoir à quitter le presbytère, mais  
elle lui a répondu qu'elle ne voulait pas partir.

Quand cette femme pourra je me  
rendrai au Port pour voir dans l'état de  
l'ouvrage et espérer les clés qui, sans  
cette ordre de votre part, j'aurais  
de l'argent.

Je suis en conditions et j'accorde avec M. Hermon  
je viens de téléphoner à l'Herminie d'Argentan  
afin qu'il lui donne une sommation d'avoir  
à quitter les lieux dans un délai de 15 jours.  
Le dimanche sera donc fait dès lundi.  
Il est, en effet, absolument intolérable qu'une  
femme seule occupe un bâtiment aussi  
important surtout quand il s'agit d'un pré-  
sbytère entravant ainsi l'exercice de culte dans  
ce petit pays.

J'ai l'impression qu'elle ne résistera pas  
à la sommation qui va lui être faite.

Je suis respectueusement désolé.

J. L. D.

# LES NOYERS

☐ ✠ ☪ N° 2 LOIRÉ

🚂 ANGRIE-LOIRÉ

(MAINE & LOIRE)

Lundi 3. 8. 53

Cher Monsieur,  
Merci de vos lettres du 27 et  
du 28. Il est insensé que "la  
dame du presbytère" refuse de  
partir, alors que M<sup>r</sup> Lamont  
lui avait trouvé un autre loge-  
ment et je vous approuve plei-  
nement d'avoir fait appel à  
M. Huissier de M<sup>r</sup>genton! Elle  
s'habitait évidemment fort  
bien à être logée sans payer de  
loyer! Faut-il à votre avis que

je lui écris pour lui exposer  
ma façon de penser ??  
je vous remercie d'avoir cherché  
à solutionner le prêt en question.  
Sa réalisation apparaît trop de  
difficultés et de frais !  
Je vous redis, cher Monsieur,  
l'assurance de mon toujours  
bien fidèle souvenir.

Mme de KROPPA-

EXPERTISES  
RURALES ET FORESTIÈRES

VENTES ET GÉRANCES  
DE PROPRIÉTÉS

**L. DELACOU**

67. BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 3-16  
CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30  
R. C. CHATEAUROUX 2123

2.91-8-53  
CHATEAUROUX, LE

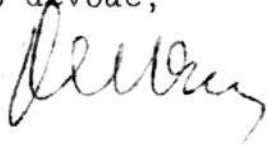
7 Août 1953

Madame la Marquise

Je vous adresse une lettre que je reçois de M.LAMORT et copie de la réponse que je fais à cette lettre.

Depuis le mois de février Mme SIEGER avait tout le temps nécessaire pour réaliser son opération immobilière et puisqu'on met à sa disposition un logement, elle n'a qu'à laisser le presbytère dont elle a assez longtemps usé et abusé.

Votre tout dévoué,



2.91.8.59

EXPERTISES  
RURALES ET FORESTIÈRES

VENTES ET GÉRANCES  
DE PROPRIÉTÉS

**L. DELACOU**

67. BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 3-16  
CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30  
R. C. CHATEAUROUX 2122

CHATEAUROUX, LE 21 Août 1953

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je me suis rendu au Pont Chrétien le Mercredi 19 courant et que Mme SIEGER y occupait encore une mansarde au Presbytère. Cette dame m'a déclaré qu'elle avait donné tout pouvoirs à Me BODIN Notaire à argenton pour lui acheter une petite maison de trois pièces libres dans cette localité mais q'en raison de la grève des PTT, la réponse de la propriétaire qui habite Paris se faisait attendre. Lui ayant fait observer que nous ne pouvions tenir compte de cette situation et m'être entretenu avec M. LAMORT J'ai fait signer par Mme SIEGER UN PAPIER PAR LEQUEL ELLE s'engage formellement à laisser libre les locaux du Presbytère au plus tard le 25 Octobre prochain car je sais que le Tribunal lui accorderait au moins un mois de délais avec possibilité de renouveler ce délai. Tous comptes faits j'ai cru que comme moi vous reconnaîtrez que j'ai adopté la solution la moins mauvaise et la moins couteuse: Par ailleurs Presbytère et Eglise sont dans un état parfait de propreté?

*Delcou*  
Votre respectueusement dévoué

Le 17-10-53

Madame la Marquise,

Je vous remercie de votre carte reçue le matin.

Je crains vous avoir donné du souci votre mon  
gri - si cela était je le regretterais beaucoup.

Profitant d'une occasion je suis allé, hier, à  
l'out-Christien ou j'ai constaté, avec plaisir, que  
l'occupante du presbytère, était partie aussi, en  
compagnie de M<sup>r</sup> Lamort, maire, je suis allé en  
reconnaitre l'état. Il est propre. Aussi j'ai  
conseillé à M<sup>r</sup> Lamort d'y faire venir un prêtre  
avant l'hiver de faire à aérer et chauffer le  
püce. M<sup>r</sup> Lamort m'a promis d'écouter aujourd'hui  
à l'archevêque à ce sujet. Nous avons également  
visité l'église qui, elle aussi, est très propre. Tou-  
fois M<sup>r</sup> Lamort m'a demandé de faire remettre  
en place la table de communion. Je lui ait fait  
remarquer que ce serait chose faite si on  
veiger me m'aurait pas déclaré que c'était  
chose inutile, les gens du tout ne commencent  
jamais. M<sup>r</sup> Lamort a répondu que cela n'était  
point vrai.

Si donc vous n'y voyez pas d'inconvénient  
je la ferai remettre en place à prochaine occasion  
par M<sup>r</sup> Desobarnet de La Perouille qui a fait  
en son temps, les réparations à l'église.

Au retour je me suis arrêté dans le

doux aires, où tout se passe normalement et  
fluctue bien. Sady Robinet qui m'a demandé  
la réparation de sa pompe - j'ai fait rajouter  
de me faire faire un devis - j'ai fait mettre  
par Perricot de la peinture sur les ports et fenêtres  
des bâtiments d'habitation et une bonne couche  
de créosyl sur ceux d'exploitation - ce qui ne  
leur fera pas de mal pour passer l'hiver -  
\* la tête j'ai vu le père Leignon qui tient  
toujours moi un peu fatigué - Maxime a acheté  
et reçu une nouvelle voiture marque Peugeot 203  
en camionnette - Aucune plainte - la pluie qui  
a tombé ces jours derniers permet d'entreprendre  
ceci avant la pluie la prochaine s'y opposait -  
Je vous prie, Madame le Marquis,  
de croire à mes sentiments très sincèrement dévoués

Jelau



GEORGES BERNET

CHATEAUROUX, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LICENCIÉ EN DROIT

NOTAIRE

LE 17 Decembre 1953 19

SUCESSEUR DE

M<sup>rs</sup> DE FONT-RÉAULX, FARCET,

MARS & BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTE CHÈQUES POSTAUX

PARIS - 1016.34

Madame la Marquise

2. 88  
29.12.53


✱ A la date du 25 Janvier 1949 j' ai  
adresse à l' Archevêche à Bourges la rente  
pour M. le Cure de Pont Chretien soit =  
1.500 frs pour l' année 1948 . - Depuis  
la date ci- dessus enoncee je n' ai plus  
rien envoye à Bourges , sans doute bien par-  
ce que vous m' aviez donne des instruc -  
tions a ce sujet .

Aujourd' hui je reçois une lettre de  
M. le Chancelier de l' Archevêche dans la-  
quelle il me dit que bien que n'ayant rien  
reçu de vous , il a continue à payer cette  
rente à M. le Cure de Pont -Chretien, c'est  
à dire , pour les années 1949, 1950, et -  
1951 ; il a cesse à partir de 1952 .- Nean-  
moins, M. le Chancelier demande si cette  
rente est definitivement eteinte ou si c'  
est un oubli ; il serait desireux d' en être  
informe .

J' ai l' honneur de vous prier de vou-  
loir bien me faire savoir si je dois adres-  
ser cette rente depuis 1949 jusqu' à fin  
1953 , soit 5 années sur le chiffre de  
1.500 frs par an ou sur quel autre chif-  
fre ? . Je vous indique que je n' ai plus  
à votre compte que la somme de 4.752 frs et  
sous quelques jours il y aura le trimestre  
du Sacristain et du blanchissage de linge  
d' Eglise à regler ?.

Je vous demanderai de vouloir bien me  
faire connaître votre réponse .

Veillez agréer , Madame la Marquise,  
l' hommage de mes sentiments très respec -  
tueusement devoues.



*[Faint, mirrored text from the reverse side of the page, likely bleed-through from another document.]*

Madame la Marquise de NICOLAY, les  
Noyers ,par Loire (M. et Loire)

L. DELACOU

57, BOULEVARD GEORGE SAND

CHATEAURoux

TELEPH. 316

INDRE

CHATEAURoux-GARE

-7154.22 9

INDRE



Madame M

La marquise de Nicolay

~~34 Rue de Bassano~~

Les Noyers Loire

Mame d'Loire Paris

8e

Le 7-I-54.

Madame la marquise

Je reçois votre lettre de 6 et et vous en remercie. J'espère ne pas vous avoir causé trop de déplacement et d'ennuis avec l'affaire Foudens.

Avant hier j'ai eu la visite de Séguin qui m'a parlé de son intention de solliciter une réduction du prix de location de case, à cause de la disparition des lapins. Il compte formuler

sa demande à l'occasion d'une visite que

vous lui avez promise lors d'un passage dans la région. Je lui ai conseillé de se

montrer très prudent dans sa demande car

bien qu'envisageant une réduction, le fait d'une

suppression des lapins avec toutes les conséquences

qu'elle entraîne, indennités aux fermiers

etc - seront plutôt de nature à entraîner

une augmentation de la chasse. Le Séguin

m'a répondu ceci: "oh je n'insisterai pas

et ferai une demande très discrète".

D'ailleurs le Séguin sait très bien que j'ai

quelqu'un sous la main, tout disposé à

prendre la chasse à un prix au moins

élevé, mais d'autre part Séguin

L. DELACOU  
67, BOULEVARD GEORGE-SAND  
CHATEAURoux  
25 154.14 10  
TÉLÉPH. 316  
INDRE

CHATEAURoux-GARE  
25 154.14 10  
INDRE



Monsieur le Marquis de Nicolay

34, Rue de Bassano

Paris

je

Le 25 - I - 54

Madame la Marquise -

Je reçois votre honneur du 23 courant

Je suis absolument convaincu que l'église  
ne vous réclamera rien pour la chaire et c'est  
à quel il a de mieux à faire s'il veut conserver  
le droit de chaire qui serait repris en un instant.

Je n'ai pas reçu de lettre de M. de M... de...  
dans tous les cas je vous remercie beaucoup de  
votre intervention en ma faveur.

En ce qui concerne le chapeau de l'église  
du tout je me demande si le Curé n'est pas  
bouché sur la tête. surtout pour une église au  
sujet de laquelle les gens vous disent froidement  
"Au point les gens ne communient pas". Si vous  
voulez bien me permettre de vous donner mon avis  
en la circonstance je vous conseillerais de ne  
tenir aucun compte de cette lettre. Mais à quel il  
conviendrait de faire c'est de faire remettre en place  
la Table sainte qui compléterait le intérieur de  
l'église. Lorsque j'ai fait faire les réparations j'en  
avais parlé à Dejeudant qui était tout décidé à  
faire le nécessaire et sinon pour rien du monde pour  
rien de chose. mais avant j'ai voulu connaître vos senti-  
ments à ce sujet, vous m'avez alors répondu que

nous venions à des grands vœux, nous  
notre région, et comme vous n'êtes pas venue la  
Table est réparée vous l'escalier de la Faculté.

Mercredi dernier j'ai été à la Fenille  
et en sortant de la cuisine où j'étais de  
barander avec le + ma Robinet j'ai demandé à  
à deviner "y a-t-il des réparations à faire chez  
vous ? et il m'a répondu "non j'en vois rien à faire".  
Je ne connais guère de domaines où les fermiers  
tiennent ce langage = C'est que j'ai l'œil, car  
je ne voudrais pas qu'un jour, vous, Madame, ou  
ce demoiselle, puissiez avoir des surprises douloureuses  
à l'époque actuelle il n'y aurait pas moyen de  
venir à bout = c'est pourquoi que ce soit la Tête  
ou la Fenille tout est parfaitement en ordre.

Très humblement,  
la nouvelle assurance de mes sentiments les plus respectueux  
et les plus dévoués.

Jelavoy



GEORGES BERNET

LICENCIÉ EN DROIT

NOTAIRE

SUCESSEUR DE

MES DE FONT-RÉAULX, FARCET,  
MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTE CHÈQUES POSTAUX :

TOULOUSE 154-50

PARIS 1016-34

7

CHATEAURoux, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LE 24 Décembre 1954 19

Madame la Marquise .

J' ai l' honneur de vous adresser sous ce pli des mémoires de travaux qui m' ont été adressés par M: l'Abbé Gautier , Curé de Pont Chrétien .

1° de M. Alexandre Feignon , Cheppentes et couvertures	
pour la somme de .....	23.720
2° de M. Désiré Scholl , serrurier et plombier	
à Pont Chrétien , l' un de ....	7.280
l' autre de .....	16.175

Sur ce dernier mémoire , en ce qui concerne l' installation de la cuisinière , M. le Curé demande si vous voulez bien y participer ou s' il faut qu' il prenne cette installation toute à sa charge ? .

M. le Curé a réglé également 1.400 frs pour le lavage du linge, et également la facture d' électricité 615 frs .

Je vous demanderai de vouloir bien me retourner ces mémoires et me faire connaître votre réponse .- J' ai actuellement au crédit de votre compte , la somme de 15.130 frs .

Veillez agréer , Madame la Marquise , l' hommage de mes très respectueux et dévoués sentiments , ainsi que mes meilleurs vœux de nouvel an pour vous-même et pour tous les vôtres .

*C. Bernet*

Madame de Nicolay , Les Noyers  
par Loiré , ( Maine et Loire )

2. Pe 27.12.54  
R. 40.000 F



**GEORGES BERNET**

LICENCIÉ EN DROIT  
NOTAIRE

SUCESSEUR DE  
M<sup>re</sup> DE FONT-RÉAULX, FARCET,  
MARS & BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTE CHÈQUES POSTAUX  
PARIS - 1016.34

CHATEAUROUX, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LE 14 Avril 1955 19

Madame la Marquise

Je viens de m'apercevoir que je n'ai pas répondu à votre lettre du mois de Mars dernier, je m'empresse donc de le faire.-

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le reçu du chèque de la somme de 40.000 frs que vous m'avez adressé le 29 décembre 1954. - J'ai donc fait parvenir aussitôt le 30 décembre à M.le Curé de Pont Chrétien le montant des factures de M.M. Feignon et Scholl ; elles n'ont pu être payées qu'en Janvier 1955. En conséquence elles ne pourront être déduites que l'année prochaine des revenus de l'année 1955.

J'adresse ces factures aux deux intéressés en leur demandant de les acquitter avec des timbres, je vous les ferai ensuite parvenir.

Veuillez agréer, Madame la Marquise, l'hommage de mes très respectueux et dévoués sentiments.

Madame de Nicolay,  
Villa St Honoré d'Eylau  
76 Avenue Victor-Hugo PARIS (16<sup>e</sup>)

Décret du 19 Décembre 1945

ARTICLE 13

Il est autorisé sur Nœurre, soit par ses héritiers, soit par personnes légitimes, tout développement soit institutionnel.

5. Des plaques se font ou personnel des fonds, ou si, seraient recue même à la condition d'en servir l'intérêt.

6. De recevoir ou conserver des fonds à charge d'en servir l'intérêt.

7. De rembourser, avant ou après, à l'intérêt, si, sans être, des prêts qui seraient faits par les intermédiaires, ou si, le service, les dépenses de comités par acte ou autre ou autre.

(1) L'indication ci-dessus et en outre et sera et nécessaire des sommes ou valeurs reçues.

NOTA. — Tout reçu ne contenant pas des faits d'actes étant dûment pour ordre seulement au fait qu'un article et même chose avec la quittance de la partie intéressée.

**TRES IMPORTANT**  
Garantie de Dépôt  
(Voir au dos)

COUË - VIENNE - IMP. DEMELLIER

N° 043022

*Chèque de*  
40.000 fr

Etude de M<sup>re</sup> BERNET Georges, Notaire à Châteaurose (Indre)

REÇU de M<sup>re</sup> Jeanne la Marguerite de Nohay demeurant à Soize (Maine et Loire)

*Quantité mille francs pour règlement de factures à Pont Chabrier*

destiné à \_\_\_\_\_

Le présent reçu délivré en exécution du décret ci-contre

Par chèque n° 841004 sur la caisse agricole de Soize à l'ordre de M<sup>re</sup> Bernet  
Virement postal du C. C. n° 1000

Le 29 Décembre 1954  
*Cun*

M

J'AI L'HONNEUR DE VOUS INFORMER QUE PAR ARRÊTÉ  
DE MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA  
JUSTICE, EN DATE DU 26 NOVEMBRE 1956, J'AI ÉTÉ NOMMÉ  
NOTAIRE A CHATEAUX (INDRE) EN REMPLACEMENT DE  
M<sup>e</sup> BERNET, MON BEAU-PÈRE, DÉMISSIONNAIRE EN MA  
FAVEUR, ET QUE J'AI PRÊTÉ SERMENT EN CETTE QUALITÉ  
A L'AUDIENCE DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE INSTANCE  
DE CHATEAUX. DE CE JOUR.

JACQUES HOUELLEU  
DOCTEUR EN DROIT  
ANCIEN CLERC  
DE M<sup>e</sup> JEAN CONSTANTIN  
NOTAIRE A PARIS.

CHATEAUX, LE 11 DÉCEMBRE 1956.  
18, RUE THABAUD-BOISLAREINE.

JACQUES HOUELLEU

CHATEAURoux, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

DOCTEUR EN DROIT  
NOTAIRE

LE 12 Mai 1959

SUCESSEUR DE  
M<sup>rs</sup> BERNET, SON BEAU-PÈRE  
ET M<sup>rs</sup> DE FONT-RÉAULX & FARCET

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTE CHÈQUES POSTAUX :  
LIMOGES 1190-46

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 4 Mai 1959.  
Par suite des frais de correspondance, le  
compte de Madame la Marquise de NICOLAY s'élève  
non plus à 8.711 francs mais à 8.600 francs.

Pour me permettre de verser la somme de  
20.209 francs à Monsieur l'Abbé GIRAULT, pour  
entretien de l'église et du presbytère, il convien-  
drait que je reçoive la somme de 11.609 francs,  
dont vous pourrez me créditer par un moyen à votre  
convenance.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de  
mes très distingués et dévoués sentiments.

*chèque 412  
du 18 mai 1959*



Monsieur le Baron DESSAZARS de MONTGAILHARD  
8. Rue de Bagatelle NEUILLY - Seine-

**JACQUES HOUELLEU**

DOCTEUR EN DROIT

NOTAIRE

SUCESSEUR DE

M<sup>e</sup> BERNET, SON BEAU-PÈRE

ET M<sup>es</sup> DE FONT-RÉAUX & FARCET

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTE CHÈQUES POSTAUX :

LIMOGES 1190-46



**Georges BERNET**

Notaire Honoraire - Licencié en Droit

Suppléant de M<sup>e</sup> J. HOUELLEU

pour la durée de sa convalescence

FL/GB

LE 3 JANVIER 1962

*Jeune UB du  
28/1/62*

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus de la part de Monsieur l'Abbé GIRAULT, curé de Pont Chrétien:

-1° Une lettre du 18 Décembre dernier dans laquelle il expose les conditions d'urgence dans lesquelles il a dû faire faire des réparations à l'Eglise de Pont Chrétien, et vous demande si vous voulez bien acquitter cette dépense que sa paroisse n'est pas en état de supporter.

-2° Et les devis de ces réparations, l'un du 7 Février 1961 s'élevant à 501,21 NF.....	501,21 NF
et le second, du 16 Juin 1961 s'élevant à .....	408,90 NF

Ensemble

910,11 NF

=====

Le 21 Octobre dernier, Me HOUELLEU a été victime d'un accident à Châteauroux, dans les circonstances suivantes: il était allé voir, le soir vers 18 Heures une maison, accompagné d'un agent immobilier, et avait arrêté sa voiture le long du trottoir à droite; il s'apprêtait à remonter dans sa voiture et l'agent immobilier était debout sur le trottoir, lorsque survint par derrière à toute vitesse une auto américaine, qui monta sur le trottoir, faucha l'agent immobilier qui fut tué sur le coup, arracha de sa voiture Me HOUELLEU qui eut la jambe droite fracturée à 4 endroits, et alla s'arrêter dans un jardin. Arrêté le Sergent Américain qui conduisait cette voiture fut reconnu en état d'ivresse. Depuis, Me Houelleu est immobilisé chez lui avec la jambe droite dans le plâtre: il commence seulement à circuler chez lui avec des béquilles. le Tribunal de Châteauroux m'a nommé suppléant pour gérer l'Etude.

Veuillez agréer, Madame la Marquise, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués, et mes meilleurs vœux de bon rétablissement pour vous et pour votre famille.

*G. Bernet*

G. BERNET

Madame La Marquise de NICOLAY  
Les noyers Commune de Loiré  
(Maine-et-Loire)

PAROISSE  
DE  
PONT-CHRÉTIEN

(INDRE)

Abbe GIRAULT

1  
Le 18 Décembre 1961

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 14 Décembre, au sujet des réparations à l'église de Pont-Christien.

Voici les faits : au début de Février 1961, je me suis aperçu de dégâts causés par la pluie aux murs de la salle située au-dessus de la sacristie - J'ai fait examiner la toiture de l'église par Monsieur Feignon, couvreur à Saint-Gaultier, qui s'est toujours occupé des réparations - Il a constaté qu'une noue en zinc

2

PAROISSE  
DE  
PONT-CHRÉTIEN

(INDRE)

était complètement abîmée, et devait être remplacée de toute urgence. Cette urgence ne m'a pas permis d'envoyer le devis, en date du 8 février, pour autorisation d'effectuer les travaux.

Au moment des travaux, Monsieur Faignon a découvert une 2<sup>e</sup> voûte en très mauvais état, et qui risquait immédiatement d'occasionner de nouveaux dégâts - Je lui ai demandé d'effectuer cette 2<sup>e</sup> réparation tandis qu'il était sur place; d'où deuxième devis du 16 février.

J'estime, en agissant ainsi, avoir fait l'indispensable pour la bonne conservation de l'Eglise de Pont-Christien.

Le coût de ces réparations s'est élevé exactement à la somme



3

PAROISSE  
DE  
PONT-CHRÉTIEN  
(INDRE)

fiocci sur les devis, 501, 21 NF et  
408, 90 NF, soit au total à  
910, 11 Nouveaux francs.

Et je demande à Madame  
de Nicolay si elle veut bien  
acquitter cette dépense, que la  
paroisse de Pont-Christien n'est  
pas en état de supporter, étant  
donné les autres dépenses d'entre-  
tien (peinture urgente des portes  
~~de~~ de l'église, extérieurement, et  
des grilles du presbytère, par  
exemple).

Je pense vous avoir indiqué  
tout ce qui est nécessaire.

Et avec mes vœux de  
prompt rétablissement pour Maître  
Houelleu, je vous prie d'agréer,  
Monsieur, en même temps que mes  
remerciements, l'expression de mes  
sentiments respectueux, R. Guirell



P. Gaullier 16 Février 1961

Levit pour réparation d'une 2<sup>me</sup> noue  
 514 Ouest du clocher la fosse est  
 entièrement fournie en briques qu'une panne  
 tout détail

Surface de noue à remplacer zinc N° 14			
1.20 x 4.80 avec toutes ferrures agraffures et soudures	4.80	2.690	12.720
1 panne sapin four de 4.00 x 8/20 et 9.00 de chevrons pour support planches			9.120
fosse de fond et côtés voliges de 0.10 <sup>m</sup>	9.80	900	9.220
Découverte et recouvrement sur 10.00 <sup>m</sup>		400	4.000
Solins recourt 7.00 <sup>m</sup>		80	2.450
1 bande de solins zinc 0.80			200
cartons en recherche sur tout les toits etimi 8/		42	8.570
Recloué faitage zinc Main d'œuvre pour les dites recherches et nettoyage des gouttières	10 #	400	6.400

Taxe 2.75 %

29.796  
1.096

40.890

St Gaultier 7-2-1901

Deux jours Réparations de nouvelle  
 Eglise de Saint Christien  
 partie Est entre clocher et le cour  
 surface a échangé aspect déjà été  
 sondée plusieurs fois et était avec  
 celle en maints endroits la fouille  
 étant faite il n'y a plus rien pour  
 soutenir la dite nouvelle  
 surface

8.00 de longueur sur 1.60 de largeur  
 Pourriture de ligne N° 14 avec toutes  
 façons ceff. et soudés  
 soit 12.80 m<sup>2</sup> à 2.650 = 33.920

Pourriture et jobs voliges  
 étain 8.00 m<sup>2</sup> 400 = 7.200

De couverture et recouverture ardoises  
 8.00 x 2 = 16.00 m<sup>2</sup> 400 = 6.400

ardoises a fournir pour remplacer  
 la celle étain 30 42 = 1.260

33.920  
 1.260

taxes 2.45 %

(ancien Roues)

30.121

Ardenets le 2 février 1965

M<sup>me</sup> LÉON AUCLAIR

ARDENTES (INDRE)

TÉLÉPHONE 3

Monsieur,

Suite à votre correspondance  
du 30 janvier, j'ai l'honneur  
de vous adresser les deux  
polices concernant les risques  
que vous desirez réevaluer.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'expression de mes sentiments  
distingués. MCO

Ce presbytère n'appartient pas à  
l'association d'occasionalité.

Elle est la propriété de la famille  
de Nicolai qui le met gracieusement  
à la disposition du prêtre desservant.

et rend la charge de impôts.

Auriez-vous la bonté et

examiner cette question avec la famille

propriétaire, et de nous faire part de

leurs intentions?

Veuillez agréer, cher maître,

l'assurance de toute ma reconnaissance.

ARCHEVÊCHÉ  
DE  
BOURGES

BOURGES, LE 17 Janvier 1923  
4, AVENUE DU 95<sup>e</sup> DE LIGNE B. P. 63



Cher maître,

Le curé du Pècheriau nous écrit

que le presbytère de Pontchâteau

qu'il utilise pour faire le catéchisme

et pour loger le secrétaire, est en

mauvais état. Il faudrait engager

10 000, 00<sup>+</sup> pour réparer la toiture et

la paroi n'a pas de ressources.  
Que faire?

ARCHEVÊCHÉ

DE  
BOURGES

BOURGES, LE 30 Novembre 1977

Madame de NICOLAY  
Les Noyers, 49840 LOIRE

Madame,

M'occupant, dans le diocèse de Bourges, des problèmes du clergé mais aussi des questions temporelles je me permets de vous consulter au sujet de l'Eglise et du presbytère de PONT CHRETIEN, près d'ARGENTON SUR CREUSE.

Ces deux immeubles vous appartiennent ou appartiennent à votre famille.

Nous n'avons aucun document, absolument aucun, qui précise la façon dont, en fait, ils sont à la disposition de la paroisse.

Y a t il un contrat ? ou un protocole d'usage.

Par exemple, une question qui me préoccupe est celle des assurances : nous avons bien une assurance collective qui couvrirait l'incendie provoquée de notre fait. Mais, serions nous, par l'éventuel contrat, tenu de nous assurer aussi pour le propriétaire ?

Ne voyez, Madame, aucune arrière pensée, je ne sais laquelle d'ailleurs, derrière ces préoccupations. Mais les renseignements que vous pourriez me donner ~~me~~ clarifieraient pour le diocèse une situation que nous ne connaissons pas.

En vous demandant de pardonner ce dérangement, veuillez agréer, Madame, l'hommage de mes sentiments respectueux,

Chanoine Guy DELORME

*Guy Delorme*

Monsieur le Chanoine Guy DELORME  
Archevêché de Bourges  
B.P. 95  
18002 BOURGES CEDEX

Monsieur le Chanoine,

Je réponds à la lettre que vous avez bien voulu adresser à ma belle-mère, Madame de Nicolay, le 30 Novembre dernier.

L'église et le presbytère de Pont-Chrétien appartenaient en effet à mon beau-père, Raymond de Nicolay, tué à l'ennemi le 13 Mai 1940. Les bâtiments lui avaient été laissés en héritage par Madame de Boisé de Courcenay.

Ma belle-mère s'en est occupée jusqu'il y a quelques années, puis m'en a laissé le soin, qui consiste à régler les impôts locaux et des primes d'assurance, d'ailleurs modestes, auprès de la SAMDA et de la Mutuelle de l'Indre à Châteauroux.

Je n'ai d'autres documents que les deux polices datant, la première (Mutuelle de l'Indre n° S.7941) du 29 Juin 1946, la seconde (SAMDA n° 31.100.237) du 1er Juillet 1953.

Le notaire de la famille à Châteauroux était Me. Jacques Houelleu, 18 Rue Thabaud-Boislareine. Voulez-vous lui demander les contrats éventuellement conclus avec l'association diocésaine ou l'archevêché ? Ou préférez-vous que je le fasse ?

Je croyais savoir que l'église n'avait plus de desservant depuis longtemps et que le presbytère était inoccupé. Et je me proposais de m'adresser prochainement à l'archevêché de Bourges pour examiner l'avenir de ces bâtiments. La situation actuelle ne pourra en effet durer bien longtemps. Après la mort de ma belle-mère, ses deux filles les posséderont en indivision. A la génération qui nous suit, il y a déjà 5 enfants. Je crains que ce que je fais depuis 20 ans sans trop de peine, personne ne puisse ensuite le poursuivre.

Votre lettre vient donc fort opportunément et je serai heureux de continuer avec vous, Monsieur le Chanoine, l'examen de cette question.

Veillez croire, je vous prie, à l'expression de mes sentiments respectueux.

J. Desazars de Montgailhard.



ARCHEVÊCHÉ

DE  
BOURGES

BOURGES, LE 23 Décembre 1977

Monsieur J. DESAZARS de MONTGAILHARD  
11, bis, Boulevard Delessert  
75016 PARIS

Monsieur,

Je vous suis très reconnaissant d'avoir bien voulu répondre à la lettre que j'avais adressée à Madame de Nicolay, votre belle mère.

Il est évident que je vous avais écrit en plein accord avec mon Archevêque, Monseigneur VIGNAN-COUR.

Je lui ai communiqué votre réponse délicate.

Il me charge de vous proposer ceci. Il serait heureux de vous recevoir à sa table, si vous avez l'occasion de venir en BERRY. Ainsi il serait sans doute plus facile, que par échanges de correspondance, de voir quelle solution pourrait être envisagée pour vous éviter des charges et régler le problème de ces immeubles.

Ma famille, berrichonne, et qui possède encore des propriétés dans la région de LEVROUX et de VATAN a beaucoup connu, autrefois, Mademoiselle de BOISE: je suis allé moi même, étant jeune, plusieurs fois à Ferrière près de VINEUIL.

Si la chose était possible, voulez vous envisager le passage à BOURGES: il est bien entendu qu'il me serait assez facile, muni des directives de Monseigneur VIGNAN-COUR, de vous rencontrer à PARIS.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très respectueux; permettez moi en cet avant veille de NOËL de vous présenter mes vœux fervents pour vous même et votre foyer,

Chanoine Guy DELORME

*Guy Delorme*

ARCHEVÊCHÉ

DE  
BOURGES

E. P. 95  
18002 BOURGES - CEDEX

BOURGES, LE 22 Janvier 1980

Monsieur J. DESAZARS de MONTGAILHARD  
11 bis, Boulevard Delessest, 75016 PARIS

Monsieur,

Fin décembre 77, déjà!, nous avons correspondu au sujet des problèmes posés par l'Eglise et le Presbytère de LE PONT CHRETIEN, propriétés de votre belle mère Madame de NICOLAY.

De la part de Monseigneur VIGNANCOUR, notre Archevêque, je m'étais permis de vous proposer un rendez vous, soit à BOURGES, si vous veniez en BERRY (et Monseigneur VIGNANCOUR aurait été heureux de vous recevoir à sa table), soit à PARIS où je me rends assez fréquemment.

J'aimerais vous entretenir de nouveaux problèmes concernant ces immeubles. Comme la saison n'est pas très propice, sans doute, pour que vous envisagiez actuellement un séjour en BERRY, je vous propose de me fixer, si vous le voulez bien, un rendez vous à PARIS.

Il vous suffirait de me fixer 2 ou 3 jours (et heures) possibles: et je m'arrangerai pour me rendre près de vous.

Je vous communiquerais ce que je sais de la situation actuelle, l'avis du prêtre desservant, Monsieur l'abbé Raoul GIRAULT, résident à LE PECHEREAU et les suggestions de Monseigneur VIGNANCOUR.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très respectueux,

Chanoine Guy DELORME

*Guy Delorme*



ARCHEVÊCHÉ

DE  
BOURGES

BOURGES, LE 20 mars 1980 197

A Monsieur DESAZARS de MONTGAILHARD  
11bis, Boulevard Delessert  
75016 PARIS

Avenue du 95: de ligne  
Tel 16/48 - 24 12 17

Bourges 18 m

Monsieur,

Au moment où j'allais prendre rendez vous , par l'intermédiaire de Mademoiselle GUEGUIN, un incident de santé me rend la marche très difficile .J'attendais un mieux sensible et j'espérais, quand vous m'avez téléphoné l'autre jour, pouvoir fixer rendez vous très prochainement. C'est bien en voiture que je circule, et sans difficulté: mais momentanément je ne m'éloigne pas trop de BOURGES par crainte d'une rarissime mais éventuelle panne qui me mettrait dans l'embaras

Pour ne pas retarder les affaires, je vous écris ce qu'il aurait été , plus correct d'abord, et plus aisé , ensuite, de vous exprimer de vive voix.

Je compte sur votre bienveillance pour ne pas vous formaliser de nos élucubrations concernant l'avenir du presbytère et de l'Eglise de PONT - CHRETIEN, propriétés de Madame de NICOBAY.

Je procède pour plus de clarté (si possible), par numérotations.

1) Dans l'état actuel, le culte est assuré chaque dimanche et jour de fête en l'Eglise de P?Chr. Les catéchismes sont dispensés dans l'une des grandes salles incorporées à l'Eglise et distinctes du presbytère, lui même accolé à l'Eglise.

2) L'Eglise est entretenue, à la mesure de ses possibilités, par le curé desservant, Mr. l'abbé Raoul GIRAULT , qui réside à LE PECHEREAU. Il y a quelques problèmes de toitures; mais le curé veille à l'état des portes , vitraux etc. En revoyant les lieux récemment j'ai été mieux impressionné que je le craignais.

3) Le presbytère, en fait, n'est pas utilisé. Il est vaste. Toiture, cheminées, volets auraient besoin de réfections assez sérieuses. Là aussi je craignais pire.

4) Le diocèse désire garder l'usage de ce lieu de culte. Il n'est vraiment pas en mesure de l'entretenir comme "un" propriétaire: et il ne peut envisager, quelle que soit la forme juridique adoptée, de l'avoir à charge. Toutes les Eglises construites avant 1905 sont propriétés des communes ou des départements (sauf le cas très particulier de PONT CHRETIEN, en fait à la séparation considéré comme chapelle privée et non propriété de la fabrique). Les assez nombreux édifices du culte que le diocèse a construit depuis 1905 deviennent pour nous, déjà, un fardeau que nous ne savons pas comment supporter.

5) Ce qui suit (et c'est là où je risque d'être indélicat) se situe dans l'hypothèse où votre famille pourrait envisager

.../...

## ARCHEVÊCHÉ

DE  
BOURGES

BOURGES, LE ..... 197

.../...

ou désirerait ne plus avoir la propriété des bâtiments dont il est question tout en souhaitant qu'ils demeurent affectés au service du diocèse de BOURGES.

6) L'enquête discrète que le curé a menée le laisse penser que la municipalité de PONT CHRETIEN, dans un souci sans doute plus culturel ou traditionnel, je le crois, que vraiment culturel accepterait que Eglise et presbytère deviennent ~~xxxx~~ biens communaux : l'Eglise resterait "affectée" au culte : je pense que même acquise à notre époque la juridiction compétente pourrait accorder "l'affectation" au sens de la loi de séparation. Il semblerait que la commune aimerait garder le presbytère pour une sorte de foyer, ou de centre culturel dans ce petit pays assez "animé" dans cet ordre d'idées.

7) Il paraît bien (toujours dans l'hypothèse envisagée) que la commune accepterait ou la donation en sa faveur ou une vente symbolique.

8) Avant d'entrer dans les détails de procédure, la question que Monseigneur VIGNANCOUR et le Conseil me demandent de vous poser est la suivante: "Votre famille peut elle envisager de se déposséder et de l'Eglise et du presbytère de PONT - CHRETIEN de s'en déposséder en faveur de la commune, en prévoyant que l'Eglise restera, au sens de la Loi de 1905, "AFFECTEE" au prêtre régulièrement nommé par l'Archevêque du lieu en communion avec le siège apostolique romain.

De nouveau, je vous demande de pardonner cette ingérence dans vos affaires familiales.

Je serais heureux que, dans un premier temps, vous me donniez un avis de principe. Et selon votre réponse nous pourrions prendre le rendez vous manqué, étant entendu que si vous passiez à BOURGES, Monseigneur VIGNANCOUR serait heureux de vous recevoir.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments de respect,

*Guy Delorme*

Chanoine Guy DELORME

J. Desazars de Montgailhard  
11 bis, boulevard Delessert  
PARIS 16ème.

31 Décembre 1980.

Monseigneur,

Depuis la visite impromptue que je vous ai faite en Juillet dernier et l'aimable accueil que vous avez bien voulu me réserver en l'absence du M. le Chanoine Delorme, j'avais attendu quelque signe de la part de ce dernier. J'en suis venu à craindre que son état de santé, sur lequel vous m'aviez dit votre inquiétude, ne se soit pas amélioré comme vous l'espérez. Si tel est le cas, j'en serais désolé, ayant gardé le souvenir de l'attachement et de la confiance que vous lui portez et, pour ma part, celui de la délicatesse avec laquelle il m'avait abordé pour traiter du sort de l'église de Pont-Christien.

Je reste, après ce que je vous ai dit et confirmé, toujours soucieux de mener à son terme le projet sur lequel le Chanoine Delorme et vous-même m'avez consulté. Il n'y a pas de doute que, sans la solution envisagée, rien ne permettrait d'assurer la conservation de l'église.

Je suis donc prêt à procéder aux démarches nécessaires, mais ne puis bien sûr les entreprendre sans indication de la part de l'archevêché. Voudriez-vous avoir la bonté de me faire savoir s'il me suffit d'attendre encore quelque temps pour reprendre contact avec le Chanoine Delorme ou s'il est préférable que j'entre en rapport avec quelque autre personne que vous me désigneriez.

Je vous suis reconnaissant, Monseigneur, de l'initiative que vous avez prise et je reste à votre entière disposition.

Veillez agréer, je vous prie, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

J. Desazars de Montgailhard.

Monseigneur Vignancour  
Archevêque de Bourges  
Avenue du 95ème de Ligne  
BOURGES Cher.